



SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

LIVRET D'ACCUEIL



Les PEP 18 - SAVS

8 rue du Château - 18100 Vierzon - Tél. : 02 48 83 17 26 - Courriel : savsvierzon@pep18.fr



BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale vous accompagne dans la réalisation de vos projets en promouvant l'autodétermination et votre pouvoir d'agir.

Nous travaillons avec vous afin que vous puissiez vous inscrire dans la société inclusive, en étant auteur de vos projets.

Ce livret d'accueil vous présente Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Afin d'optimiser l'accompagnement, nous vous proposons de :

- Prendre connaissance des documents qui vous sont remis,
- Faire part de vos suggestions,
- Accepter de répondre à nos enquêtes,
- Participer aux réunions d'expressions.

L'équipe est là pour répondre à toutes vos questions et vous apporter tout renseignement complémentaire que vous estimerez nécessaire.

La Directrice
Anne GAURIAT



PLAN D'ACCÈS



En voiture : vous pouvez stationner place Vaillant Couturier.

En bus : Arrêt Marché au Blé - Ligne 2 A - Ligne 6.

LE SERVICE

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Résidence le Beffroi - 8 rue du Château - Bâtiment B - Porte 4
18100 VIERZON
Tél. : 02 48 83 17 26 - Courriel : savsvierzon@pep18.fr

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Accueil physique

Le mardi et vendredi de 17 h à 19 h 15
Le samedi de 9 h à 12 h.

Implantation

Le service est situé au centre ville de Vierzon.

Les villes environnantes sont :

- Bourges à 30 km,
- Châteauroux à 45 km,
- Romorantin-Lanthenay à 30 km.

Fonctionnement

Le service est ouvert toute l'année.

Garanties

Le service est assuré auprès de la MAIF.

Maltraitance



Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en oeuvre toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens.



VOTRE ADMISSION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a examiné votre situation en prenant en compte vos besoins et votre projet de vie.

Vous nous avez contacté et nous avons réalisé une évaluation que nous avons transmise à la MDPH.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées a décidé de votre orientation vers notre service. Sa décision vous a été adressée et vous nous l'avez transmise.

Déroulement de l'admission :

- Votre date d'admission sera en lien avec la date de votre orientation
- Le jour de l'admission, le coordinateur vous présentera le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés, ainsi que votre Document individuel de prise en charge
- Au cours des 6 premiers mois, nous vous proposerons un temps de réunion afin d'écrire ensemble votre projet d'accompagnement

LES DOCUMENTS

Vous devez vous munir de :

- Votre carte d'identité
- Votre notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Photo d'identité
- Mesure de protection juridique, si vous êtes concerné.

LES DOMAINES D'INTERVENTIONS

LE LOGEMENT

LA SANTÉ ET LES SOINS

L'ORGANISATION DE LA VIE
QUOTIDIENNE

LA GESTION DU BUDGET
PERSONNEL

LES LOISIRS

LA GESTION ADMINISTRATIVE

L'EMPLOI

LES TRANSPORTS

LA MISE EN RELATION AVEC
D'AUTRES SERVICES

LA VIE RELATIONNELLE,
CITOYENNE ET SOCIALE

L'ACCOMPAGNEMENT

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale vous propose un accompagnement personnalisé pour que vous puissiez exprimer pleinement votre pouvoir d'agir dans la société inclusive.

Votre référent vous aide et vous accompagne pour que vos projets se réalisent.

L'accompagnement peut se dérouler :

- à votre domicile,
- dans les locaux du service,
- à l'extérieur,
- par téléphone.



L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

L'équipe a pour mission d'assurer la qualité de l'accompagnement. Chacun, de par son rôle ou son statut, participe à l'accompagnement de la personne accueillie ainsi qu'à la garantie de la prise en compte individualisée de ses besoins et de son projet.

L'équipe de direction

Anne GAURIAT - Directrice

Elle est responsable du projet de service, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

Rémy PELOILLE - Directeur-adjoint : il est responsable du projet de service, du respect des projets personnalisés des personnes et de la coordination d'équipe.

L'équipe administrative

Un secrétariat administratif

Il gère les dossiers des personnes accueillies.

Il assure l'accueil téléphonique.

L'accompagnement éducatif

Il est réalisé par un éducateur spécialisé et un conseiller en économie sociale et familiale.

Ils aident la personne accueillie à construire son projet d'accompagnement.

Ils font valoir les besoins, les attentes et rendent compte des évolutions et des réponses proposées.

Ils informent et facilitent les liens entre les différentes parties : la personne accompagnée et les partenaires internes ou externes.

Un psychologue,

Il réalise des entretiens de soutien, des bilans, des suivis psychothérapeutiques auprès des personnes accompagnées.

L'accompagnement social

Un assistant de service social

Il peut être sollicité par le résident et ses proches dans toutes les démarches administratives.

LES FRAIS À VOTRE CHARGE

Les prestations du SAVS sont prises en charge par le Conseil Départemental du Cher.

MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les questions que vous vous posez.